L'ABEILLE.

IMPRIMÉE [illegible] PAR F. D[illegible].

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi, 9 Fevrier 1829.

FRANCE.

Paris, 12 Novembre.

M. le ministre de l'instruction publique a visité hier le collège royal Louis le Grand ; il a paru revoir avec un véritable plaisir les murs de cette ancienne maison, dans laquelle il a fait ses études et reçu les leçons de M. Luce de Lancival ; il avait alors pour condisciples MM. Villemain, Becquey, Cauchoix Lemaire, et plusieurs autres personnes qu'il a trouvées remplissant, dans ce meme college, les fonctions de professeurs, et parmi lesquels nous citerons M. Liez, qu'il s'était empressé de relever tout dernierement d'une longue destitution. M. le grand-maitre de l'Université, satisfait de la tenue des classes, a donné aux élèves un jour de congé.

GRÈCE.

C'est avec un vrai plaisir que nous transcrivons, du *Constitutionnel* (du 31 Octobre) l'article qu'on va lire ; il donne un démenti positif à un fait avancé par quelques feuilles semi-libérales, savoir que ce journal n'avait pas parlé des femmes grecques qui ont suivi volontairement les soldats d'Ibrahim ; il explique tout différemment une circonstance qui, si elle eut été fondée, devait changer beaucoup l'opinion qu'on s'est formée des héroïques hellènes.

— Les nouvelles particulières de Navarin, en date du 5 Octobre, annoncent que les bâtimens de transport Nos. 1 à 41 ont été employés à transporter une partie des troupes d'Ibrahim, sur l'embarquement desquelles on donne les détails suivans :

« Les troupes se sont traînées pêle mêle sur le rivage ; des chaloupes françaises les menèrent à bord des transports. Leur artillerie était portée par pièces et par morceaux, et traînée jusqu'au bord de la mer, où on l'embarquait. Les Egyptiens avaient fait contraindre, par force, des femmes grecques à partir avec eux. Dès qu'elles ont vu que les bâtimens mettaient à la voile pour Alexandrie, elles ont manifesté leurs regrets en poussant les hauts cris. M. de Rigny, instruit de cet événement, a donné de suite les ordres nécessaires pour qu'on débarquât les personnes qui ne partaient pas de bonne volonté. Un très-petit nombre de ces femmes a resté avec les Egyptiens."

Le *Courrier de la Grèce* n'avait point encore paru ; mais on pense que les premiers navires qui arriveront en France en apporteront des numéros.

RUSSIE.

St. Pétersbourg, 21 Octobre.

Notre gazette publie un second rapport sur les opérations du corps d'armée détaché du Caucase, en date du 9 Septembre. En voici la teneur :

« L'aide-de-camp général comte Paskewitsch d'Erivan, commandant en chef du corps d'armée détaché du Caucase, rend compte à S. M. l'empereur de la défaite du pacha de Mouschk et de l'occupation de la forteresse d'Ardaghane par les troupes russes.

« En conséquence de l'avis qu'un grand nombre d'habitans de la province de Kars, emmenés vers Ardaghane par les Turcs, témoignaient le désir de rentrer dans leurs foyers, le colonel prince Békovith Tcherkasky fut envoyé pour les délivrer, avec deux bataillons de chasseurs, 200 cosaques, 70 cavaliers arméniens de Kars, et quatre pièces d'artillerie légère. A quinze verstes d'Ardaghane, il apprit que le pacha de Mouschk, à la tête de 4.000 hommes, chassait vers Erzerum les habitans au secours desquels nos troupes accouraient, et il résolut alors d'attaquer l'ennemi le 17 août. Les Turcs se replièrent d'abord ; mais, par ses habiles manœuvres, le prince Békovitch les força d'accepter le combat, et ils ne tardèrent pas à être mis complètement en déroute, abandonnant sur le champ de bataille leurs morts et leurs blessés. Au nombre des premiers, on a trouvé le fils du pacha de Mouschk et seize officiers supérieurs. La perte de l'ennemi a été très-considérable ; de notre côté, nous avons eu 32 hommes tués ou égarés et 23 blessés.

« Le 3 Septembre, la forteresse d'Ardaghane s'est rendue spontanément au général major Bergmann, qui était sorti de Kars avec un faible détachement pour s'emparer de cette ville et pour disperser les partis ennemis qui s'enfuyaient d'Akhaltsyk vers Erzerum."

Ordre du jour du général Paskewitsch.

« Braves guerriers !

« Après avoir moissonné d'impérissables lauriers à Kars et Achalkalaki, vous venez de vous couvrir d'une gloire nouvelle.

« En avant d'Achalkalaki, vous avez vu s'ouvrir devant vous une ligne de plus d'obstacles à surmonter. Il vous fallait franchir des masses de rochers énormes à travers lesquels l'œil ne découvrait aucun défilé.

« Mais là où vos coursiers pouvaient à peine pénétrer, vous vous êtes chargés des plus lourds fardeaux. L'artillerie de siège a été portée à bras, et vous avez paru sous les murs d'Achalzick, triomphans à force de zèle, de valeur et de persévérance.

« Je n'ai point reculé pour aborder avec vous l'ennemi ; toutes mes espérances se sont trouvées surpassées ; vous lui avez arraché une place importante ; vous êtes allés surprendre son camp, défendu par 30.000 hommes : intrépides au combat et cinq fois moins nombreux, vous avez soutenu le choc le plus meurtrier, le plus opiniâtre contre eux pendant quatorze heures ; votre héroïsme a triomphé de toute résistance, et nous avons planté nos étendards victorieux au milieu des retranchemens ennemis.

« Les plus brillans trophées sont les fruits de votre bravoure. Dix canons, douze drapeaux, quatre camps retranchés ennemis, et le champ de bataille couvert de 3,000 morts; tels sont ces trophées.

« Vous montâtes gaîment à l'assaut, à la suite de quatre jours des plus durs, des plus étonnans travaux, sous le feu continuel d'ennemis dignes de votre courage, et, au bout de cet assaut de treize heures, la forteresse d'Achalzick, réputée inexpugnable, défendue vaillamment par 15,000 Turcs, est tombée en notre pouvoir.

« Mes braves compagnons d'armes! la défense désespérée, incroyable de l'ennemi, ne fit que doubler votre héroïque ardeur. On peut le dire, chaque pied de terrain a coûté des flots de sang, mais chaque pas que vous avanciez sur la terre imbibée de ce sang et jonchée de cadavres, vous conduisait au triomphe : 52 drapeaux, 5 étendards à queues de chevaux, 66 canons naguère dirigés contre vous, 5.000 morts, attestent ce qu'il vous a coûté.

« Compagnons! mon cœur, pénétré de reconnaissance, vous remercie. Dans le cours d'une carrière de cinquante-deux ans, j'ai vu de vaillantes armées, jamais je ne vis de plus beaux traits de bravoure. Je suis heureux d'en soumettre l'exposé à l'empereur : ils iront à la postérité la plus reculée. Gloire à vous, braves guerriers!.

Signé, PASKEWITSCH."

ANGLETERRE.

Londres, 31 Octobre.

La prorogation du parlement au mois de Décembre est regardée comme une preuve que le gouvernement ne s'attend pas à l'interruption de la paix. Cette preuve n'était pas nécessaire pour qu'on soit bien convaincu que le gouvernement n'a pas l'intention de déclarer la guerre en ce moment. Mais le penchant connu des ministres et du parlement à se réunir le plus tard possible pour l'expédition des affaires, ne permet pas de [illegible] qui arriveront jusqu'au moment de l'ouverture des chambres. D'ailleurs, les ministres regardent la présence du parlement comme plutôt embarrassante qu'agréable quand ils négocient avec les puissances étrangères, parce que leur silence donne lieu quelque fois à des inductions erronées.

Si le ministère a l'intention de proposer quelque mesure pour l'Irlande, le retard qu'éprouve la convocation du parlement est bien plus important ; mais il s'agit de savoir si le duc de Wellington a quelque mesure à proposer, ou s'il attend que les deux partis soient assez fatigués de la lutte pour accepter avec plaisir le compromis qu'on leur proposera, quel qu'il soit. Il nous semble que rien ne permet jusqu'à ce moment de compter sur un pareil résultat. La main du tems ne peut pas guérir l'Irlande ; il y a dans le mécontentement qui règne dans cette île un principe de vie qui prend tous les jours une nouvelle force. Les membres des clubs brunswickois reconnaissent eux-mêmes cette vérité.

On ne saurait trop le répéter : la perte du tems est tout pour les nations comme pour les individus, et ce n'est qu'en profitant de tous nos avantages que nous pouvons conserver notre rang parmi les nations. Il s'agit pour nous, ou de nous disposer à faire une guerre heureuse, ou de conserver la paix avec honneur.

(Globe and Traveller.)

ITALIE.

Rome, 15 Octobre.

« Depuis son arrivée dans cette ville, M. le vicomte de Châteaubriand est l'objet de toutes les prévenances du souverain pontife et de tout ce que Rome a de distingué ; quoique S. Exc. ne reçoive point encore, l'hôtel de l'ambassade est continuellement visité par les cardinaux, les princes romains, et les familles patriciennes. C'est une remarque que, dans cette capitale du monde catholique, on ne connaisse en aucune manière cet esprit étroit et tracassier des coteries religieuses de Paris. On n'a point nié à l'auteur du *Genie du Christianisme* sa noble piété ; au serviteur fidele de la couronne, à l'écrivain courageux de la restauration, le titre de royaliste ; M. de Châteaubriand a été vengé des outrages d'un parti par le saint-père lui meme.

« Son Exc. a visité les vieux monumens de Rome. Le contraste sublime des grandeurs de l'antiquité payenne et du christianisme naissant est bien capable d'inspirer le plus beau génie de notre tems. Il faut voir avec quel enthousiasme nos artistes ont accueilli le nouvel ambassadeur ; M. de Laval avait fait beaucoup de bien, nous en attendons plus encore de M. de Châteaubriand. (Mess. des Chambres.)

FEUILLETON.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Mad. Knight.—Holland.

Nous avons assisté Samedi, pour la troisième fois, aux représentations de Mad. Knight: malgré notre peu d'habitude de la scène anglaise, nous croyons pouvoir assurer que le mérite de cette actrice est au-dessus des éloges que lui ont donnés quelques journaux. Rien de forcé dans son geste ni dans son langage ; sa voix est d'une flexibilité admirable, et les graces naturelles de son physique ajoutent puissamment à l'illusion qu'elle sait produire. On a reproché à la langue française de ne pouvoir pas se prêter à la musique ; les anglais de bonne foi reconnaissent que cette difficulté est portée à un bien plus haut degré dans la leur ; mais Mad. Knight a le talent de donner de l'harmonie aux sons qui semblent devoir s'y refuser le plus. Elle a chanté quelques airs de *Rob-Roy* avec un goût et une netteté que le timbre de son organe faisaient encore mieux apprécier, et qui lui ont valu les applaudissemens réitérés de toute la salle. On ne peut s'empêcher de regretter qu'une artiste de ce mérite n'ait pas eu le bonheur de naitre au milieu du peuple dont l'opera comique est une production nationale et chez lequel, par cette raison et par une foule d'autres circonstances qu'il serait trop long de détailler, il a atteint un degré de perfection que les autres nations (les Italiens exceptés) envieront longtems encore.

Holland est véritablement un excellent acteur : son *vis comica* inépuisable et il se prete à tous les genres avec une étonnante facilité. Une qualité, à laquelle les acteurs ne sauraient attacher trop de prix, se fait remarquer en lui au même degré que chez Victorin, du Théatre d'Orléans, c'est la pureté de sa diction : il parle anglais comme un blaisois parle français. Le rôle dans lequel il s'est montré Samedi a été joué plusieurs fois avec succès par Russell; mais, on ne peut en disconvenir, Holland n'a point à redouter la comparaison. Son comique est de bon ton ; il est débarrassé de ces trivialités qui fatiguent plus qu'elles ne font rire ; en un mot, il y a, dans sa manière de dire un bon mot, quelque chose de ce sel attique qui fait le charme de nos vaudevilles. On voit à son aisance sur la scène et à la facilité de son jeu, que depuis longtems il a fait ses preuves et qu'il sait à quel rang la critique des hommes de goût l'a placé.

Nous féliciterions M. Caldwell de ces deux acquisitions, s'il ne nous annonçait le prochain départ de Mad. Knight et de Holland : espérons que les encouragemens qu'ils ont reçus parmi nous les engageront à revenir nous visiter.

TRIBUNAUX DE LA NLLE.-ORLEANS.

COUR CRIMINELLE.—5 *Fevrier.*

L'Etat vs. *Thomassin, h.c.l.* } Assault et batterie sur la personne de Jn. Rousseau, h. de c. l.

Plusieurs circonstances tendaient à aggraver l'accusation. Le jury, après une conférence de cinq minutes, a rendu un verdict de *coupable*. ☞ La Cour n'a pas encore prononcé la peine : il est probable qu'elle le sera Lundi (aujourd'hui.)

6 Fevrier.

Les témoins dans les affaires fixées s'étant absentés, la Cour s'est ajournée à Lundi 9 du courant, à 10 heures.

☞ Par une décision de la Cour, à l'avenir les avocats ne pourront parler qu'une fois dans chaque langue, sur une même affaire.

TRIBUNAUX FRANÇAIS.

Louis Adrien Monier, dit *Petit*, paraissait aujourd'hui devant le premier conseil de guerre, sous la double prévention de désertion à l'intérieur et de soustraction d'effets appartenant à l'etat.

Ce militaire, qui s'était volontairement engagé, après avoir servi trois ans sans subir ni mériter de punition, s'était rendu, par permission, auprès de sa mère, pour laquelle l'instruction a démontré qu'il professait un extrême attachement, et, pour ainsi dire, une espèce de culte. La trouvant en état de paralysie et alarmée sur ses moyens d'existence, il n'avait pu se décider à la quitter, et, durant plusieurs années, il l'a soutenue par son travail. Enfin, l'ayant vu admise dans une maison de charité, et assurée de sa subsistance, il est venu se constituer prisonnier.

La prévention a été soutenue avec talent et modération par M. Lebreton, capitaine au 6e. régiment de la garde royale, remplissant les fonctions du ministère public. M. Adolphe Bruait, jeune avocat, qui a fait son début dans cette cause, était chargé de la défense du prévenu. Montrant Monier placé entre les sentimens de la nature, comme fils, et la conscience de son devoir, comme soldat, il a fait passer dans le cœur des juges l'émotion dont il paraissait pénétré. Il a été assez heureux pour faire écarter la question de soustraction des effets militaires. Sur le fait de la desertion, le conseil a cru devoir prononcer dans toute la rigueur de la loi, il a condamné Monier à trois ans de travaux publics ; mais il l'a recommandé à la clémence royale, et a chargé le jeune avocat de rédiger la demande en grace qui doit etre soumise à S. M.

☞ Il faut avouer que la société n'est quelques fois qu'un réceptable de barbares, et que la justice des hommes ressemble bien souvent à la plus exécrable inhumanité.

Le 17 Octobre dernier, le commissaire de police du quartier du boulevard Saint-Martin se présenta chez le sieur Leclerc, libraire en face du Château d'Eau, et après une perquisition minutieuse, il saisit dans le fond de son magasin un exemplaire in-8° de *la Pucelle d'Orléans*. Par suite de cette saisie, Laclerc a été renvoyé devant le tribunal correctionnel, comme prévenu d'outrage à la morale publique par l'exposition et la vente d'un livre prohibé.

Mais, dans son audience d'aujourd'hui, le tribunal, présidé par M. Meslin, sur la plaidoirie de Me Lemarquère, et contrairement aux conclusions de M. Menjaud de Dammartin, avocat du Roi, a rendu le jugement suivant :

« Attendu que la loi du 26 Mai 1819 prescrit des formalités en manière de poursuites et de jugemens des délits de la presse ;

« Que la loi de 1822 n'a point abrogé l'art. 7 de la loi de 1819, relative à la saisie et à la notification de ladite saisie ;

« Que le tribunal ne peut être saisi, par citation directe, des délits de la presse ;

« Qu'ainsi la saisie de l'ouvrage n'a point été régulièrement et valablement faite ;

« Le tribunal dit qu'il n'y a lieu à statuer ; relaxe en conséquence Leclerc des poursuites dirigées contre lui."

Les révérends pères capucins de Marseille, qui se trouvent déjà trop étroitement logés, vont de maison en maison quêter des signatures, afin d'obtenir, par voie de souscription, la somme dont ils peuvent avoir besoin pour construire un couvent qui puisse effacer en magnificence le monastère des filles capucines. On assure qu'ils ne reçoivent pas généralement le meme accueil partout où ils se présentent; que dans plusieurs établissemens on leur a fait sentir sérieusement que la légalité de leur existence n'était pas plus reconnue que sa nécessité ; néanmoins ils ne se découragent pas, et il est probable qu'ils parviendront à leurs fins, soit par les secours qu'ils recevront de nos congréganistes, soit par ceux qu'ils obtiendront des puissances d'outre monts, intéressées à les soutenir dans le poste où elles les ont placés. *(Mess. de Marseille.)*

Prix-Courant

Extrait du Prix-Courant de Wilie, de Samedi 7.

COTON—Arrivé, de Vendredi 30 du passé à hier au matin : de l'intérieur et du Mississipi 4985 balles; du Nord Alabama et du Tennessee 2802; de l'autre bord du Lac Pontchartrain 785; de la Mobile 284; de la Floride 213; des Arkansas 13—Total 9083 balles. Expédié pendant le même tems ; pour Liverpool 2330; pour le Havre 1430; pour Bordeaux 104; pour Boston 1816; pour New-York 688; pour Providence 380; pour Bristol R. I. 18—Total 6766. Augmentation dans les existences, 2317 balles. Les ventes, depuis notre dernier rapport ont été moindres qu'elles ne l'avaient été depuis plusieurs mois, et les prix vont en baissant, ce qui provient probablement du bas taux du change, de la hausse probable des frêts, du mauvais tems, de l'état des rues, et peut être du défaut d'avis des grands marchés, dont les dernières nouvelles n'étaient pas encourageantes.

SUCRE.—Les beaux, par partis et sur les habitations sont rares, et on les tient au-dessus de nos prix. Les qualités inférieures sont moins en demande et plus abondantes. Il s'est expédié cette semaine: pour New-York, 1132 boucauts pour Boston 686, pour Norfolk 100—Total 1918 boucauts. Les expéditions de sirop ont été pour Boston 589 boucauts: pour Bristol (R. I.) [illegible] pour New York 692, pour [illegible] 170 pour Baltimore [illegible]—Total 1740 boucauts. On pense généralement que cet article éprouvera une baisse.

TABAC.—Point d'expédition cette semaine. Arrivé depuis notre dernier rapport, 499 boucauts. Il y a eu une petite demande et peu de ventes. Les anciens acheteurs considèrent que les bonnes parties valent 2½, 3½ et 4½ cents selon la qualité. Les partis de qualité inférieure peuvent être classées à ½ de cent au dessous de ces cotes.

FARINE.—Nous cotons cet article à $8 le baril pour les bonnes qualités, observant que les ventes de la semaine se sont effectuées à 7, 75. Les acquéreurs pensent qu'il y aura une hausse.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés.

Paquebot brick, Scott, New-York, Cocakayne & Watts.
Goël Martha, Hammond, Alexandrie, W G Hewes.
Navire John Adams, Adderton, New-York, J H Field
Brick York, Lord Marseille, T Nicolet et co.
Brick Blossom, Car, New-York, L H Gale.
Brick Milton, Fisher, Baltimore, J W Zacharie et co.
Brick Virginia, Smith, Baltimore, Lincoln et Green.
Goel. Josepha, Sanchez, Tabasco, J Prats.
Goel. Isabella, Daunez, Matamoras, S Paxton et co.
Goel. Lubec, Sprague, New-York, Calender et Dabloh.
Goel. Gen. Putnam, Brown, Philadelphie, W W Caldwell
Goel. Calgo, Daunez, Havane, F Tio.
Goel. Jade, Hunkins, Charleston, S Paxton et co.

Arrivés.

Bateau de remorque Pilot, Stark, ayant mis en mer les navires Mogul et Zila, et le brick United States ; il a remorqué dans le port le brick America. Le brick Bachelor, de Liverpool, était en dehors de la barre; il a passé en rivière, le brick Union, et plusieurs autres petits bâtimens.

Bateau-à vapeur Lady Lafayette, Ives, de Baton-Rouge, avec du coton, à Toledano et Gaillard Maurin et O'Duhigg et autres—14 passagers.

Bateau-à vapeur Dolphin, des Natchitoches, avec du coton à Peyroux et Rivarde; Maurin et O'Duhigg et autres—23 passagers

Entrés.

Brick America, Moore, de St Yago de Cube, avec un chargement de tabac et café à divers consignataires.

Arrivé au Bassin.

Goëlette paquebot Splendid, Day, 26 heures de la Mobile—avec 150 balles de coton, et 25 esclaves à ordre—16 passagers

En rivière.

Goëlette Express, Giraudel, St. Yago de Cube, à J Leblanc.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 10 FEVRIER 1829.

Mr. ARISTIPPE, premier Elève de Talma, acteur du Théâtre Français &c.

Une Représentation de

ANDROMAQUE,

Tragédie en 5 actes, et en vers de Racine, dans laquelle Mr. Aristippe jouera le rôle d'Oreste.

Acteurs—M. Aristippe, Leblanc, Tabary, Rochefort ; Mmes. Clozel, Chollet, Bolzé et Alexis.

Suivie de la seconde Représentation du

Mariage a l'Anglaise,

Opéra en un acte, paroles de Viol et Justin, musique de Frédéric Kreubé.

Acteurs—MM. Alexandre, Victoria, Leblanc, Marchand ; Mme. Alexandre,

On commencera à 7 heures précises.

Salle d'Orléans.

Lundi prochain, 16 Fevrier,

AU BENEFICE DE MR E. BERTUS,

Grand Bal paré,

Précédé d'un

BAL D'ENFANS,

Qui commencera à 4 heures et finira à 9. 9 fév

POUR LE HAVRE.

Le navire GE[illegible], cap. James Baxter, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret du complément, s'adresser à bord ou à

9 fév. T. NICOLET & Co.

UN Elève en pharmacie bien recommandé, trouvera à s'employer en s'addressant au bureau de cette feuille. 30 jan.

Théatre d'Orléans.

Lundi 9 Fevrier 1829.

GRAND CONCERT & BAL

AU BENEFICE DE Mr. JANDOT fils,
Elève de son père.
Programme du Concert :

PREMIERE PARTIE.

1°.—Ouverture de Cendrillon, musique de Rossini, mise en harmonie par Sorriano.
2°.—Air de Lodoïska, musique de Kreutzer, chanté par Mr. Alfred.
3°.—Pot-pourri pour la basse par Bernard Romberg, exécuté par M. Dautonnet, élève du Conservatoire.
4°.—Duo de la Neige, musique d'Auber, chanté par Mme. Milon et Mr. Privat.
5°.—Deuxième Concerto de Tulou, pour la flûte, exécuté par Mr. Jandot fils.

SECONDE PARTIE.

6°.—Un morceau d'Harmonie, obligé pour la grande clarinette et la petite flûte, exécuté par MM. Jandot, père et fils.
7°.—Grand Quatuor par P. A. Melchier, pour clarinette, flûte, cor et basson, exécuté par MM. Jandot, père et fils, Proechell, élève du Conservatoire, et D[illegible].
8°.—Air du Barbier de Séville, chanté par Mlle. Mariage.
9°.—Variations pour la flûte sur Robin Adair, musique de Drouet, exécutées par Mr. Jandot fils. Ces variations seront suivies d'un air varié pour deux flûtes, exécuté par MM. Jandot père et fils.
10°.—Le concert sera terminé par UN PAS-REDOUBLE.

NOTA.—Messrs. les amateurs de la Société Philharmonique ont eu la complaisance de se joindre aux artistes du Théatre d'Orléans, pour les morceaux d'harmonie, qui seront dirigés par Mr. Jandot père, à qui Mr. Caldwell a bien voulu permettre d'orner le concert de son fils.

3 Février.—3

THEATRE D'ORLEANS

MR. ELIE, premier violon, attaché au Théâtre d'Orléans, a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donnera à son bénéfice le 18 Février prochain un Grand Concert Vocal et [illegible] dont le programme paraîtra incessamment sur les journaux.

☞ TIRAGE DE LA
LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DE BATON-ROUGE—*2ème. Classe pour 1829.*

18 13 15 22.

BUREAU des Administrateurs de la Loterie de *l'Eglise Catholique de Baton-Rouge* au coin des rues de Chartres et de Bienville.

.15 13 18

Le billet entier portant les Nos. 15-13 18, qui a gagné le prix de **$1,246** dans le tirage du 7 Fevrier, a été vendu au Bureau susdit. L'heureux possesseur de ce billet n'a qu'à se présenter pour en toucher immédiatement le montant, ou pour renouveler sa chance dans la

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DE BATON-ROUGE—*3me. Classe pour 1829.*
Le Tirage aura lieu Samedi, 21 Fevrier 1829.

PROSPECTUS.

1	lot de	$ 6000	est		$	6000
1	do	do 3000	do		do	3000
1	do	do 2000	do		do	2000
1	do	do 2000	do		do	2000
1	do	do 1600	do		do	1600
1	do	do 1246	do		do	1246
6	lots de	do 500	sont		do	3000
6	do	do 300	do		do	1800
6	do	do 100	do		do	600
138	do	do 25	do		do	3450
138	do	do 20	do		do	2760
552	do	do 8	do		do	4416
6072	do	do 4	do			24288

6924 lots / 10626 blancs } 17,550 billets $66160

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000
" 2d. 1er. et 3e. " 2000
" 2d. 3e. et 1er. " 2000
" 3e. 1er. et 2d. " 1600
" 3e. 2d. et 1er. " 1246
Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500
Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun, 300
6 " 1er. 3e. et 4e. " 100
138 " 3e. et 4e. " 25
138 " 2d. et 3e. " 20
252 ayant 2 des numéros sortis, 8
6072 ayant un seulement des numéros sortis, 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD, L. VIDAL. } *Administrateurs.*

Prix des Billets.

Billet entier $4, demi $2, quart $1. Livrets de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de $16) $36, les demis et quarts en proportion.

☞ On peut se procurer les billets
Au Bureau des Administrateurs,
No. 63, coin des Rues Chartres et Bienville,
10 Fév J. VIGNAUD, Agent.

LOTERIE
De l'Eglise Catholique

DE ST.-MARTINVILLE.—Le tirage de cette Loterie est renvoyée au Samedi 7 Mars prochain. 7 février

POUR LE HAVRE.

Le beau brick le NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, cap. Littlehead, partira sous le plus bref délai. Pour fret de quelque centaine de balles ou passage, s'adresser à

9 fév. THEODORE NICOLET & Co.